



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ,
Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS,
Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie
AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ,
Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe
ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST
par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-16-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

DELIBERATION N°16.04.2026

OBJET : PATRIMOINE FORESTIER – Renouvellement de l'adhésion de la Commune de Septèmes-les-Vallons à l'association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône – Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Depuis 2009, la Ville est adhérente à l'association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône, notamment pour les services qu'elle propose :

- La représentation des intérêts des communes adhérentes et leurs regroupements aux échelles départementale, régionale et nationale par le réseau des Communes forestières ;
- L'abonnement à la revue Communes Forestières et à la lettre d'information mensuelle COFOR Info ;
- L'accès à l'ensemble des services proposés par l'association : formation visites, rencontres thématiques, etc... ;
- Un appui individualisé sur demande pour toutes les questions liées à la gestion forestière et à la valorisation du bois (projet de construction en bois local, d'installation de chauffage et de réseau de chaleur au bois énergie, etc...).

Cette adhésion renouvelée chaque année s'élève à 750 € pour 2026.

Compte-tenu des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026, il nous appartient aujourd'hui de désigner l'élu(e) référent(e), chargé(e) de représenter la commune au sein de cette association.

Lors de la précédente mandature, c'est Monsieur Patrick MAGRO qui avait été désigné. Aussi, dans un souci de continuité, je vous propose de le reconduire dans cette fonction.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

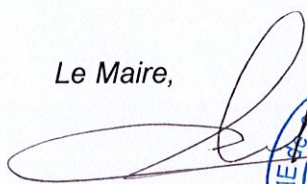
APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône dont le siège social est situé Mairie de Simiane-Collongue Place de la Mairie - 13 109 SIMIANE-COLLONGUE.

DESIGNE Monsieur Patrick MAGRO comme représentant de la Commune à l'association Communes Forestières des Bouches-du-Rhône.

RAPPELLE que le montant de la cotisation annuelle est fixé à 750 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



André MOLINO



Le secrétaire de séance,

